



MAIRIE D'YDES
CANTAL



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : Commune de YDES

Mairie de YDES

15210 YDES

Programme de voirie 2017

Procédure adaptée en application de l'article 27-III-2 du Code des Marchés Publics.

Date et heure limites de remise des offres : [Mardi 13 juin 2017 à 11 heures 45](#)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet du marché
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition du marché
 - 3.2. - Durée du marché - délais d'exécution
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes et options
 - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
 - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.4. - Unité monétaire
 - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Commune de YDES

Mairie de YDES
15210 YDES

Téléphone : 04.71.40.82.51
Télécopie : 04.71.67.91.75

Courriel : mairie@ydes.fr

Maître d'oeuvre :

Mairie de YDES

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Programme de voirie 2017 :

- Réfection de la voie communale de la Chasserie
- Réfection de la voie communale de Montfouilloux
- Réfection de la voie communale de Trancis à la Baraquette
- Réfection de l'antenne RD 3 à la Forêt
- Aménagement d'une zone de stationnement en bordure de la ZA nord
- Enrochement rue des Lilas
- Prolongement du trottoir de la rue du Belvédère vers le centre-ville

Références à la nomenclature européenne (CPV):

Objet principal :

45000000-7 : Travaux de construction

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du **10/07/2017**.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article 27-III-2 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché unique conformément à l'article 72 du Code des marchés publics.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Tranches

Les prestations font l'objet d'une seule tranche

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

La durée du marché est fixée à **2 Mois et demi** à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage:

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP,
- le bordereau des prix unitaires
- le détail estimatif
- le détail par chantier
- le plan de situation.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.marches-info.fr
www.ydes.fr

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Sans objet.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Dans le cadre de la préparation de leur réponse, les candidats peuvent visiter les lieux d'exécution du marché.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- 1°) Lettre de candidature (DC1) permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à l'engager.
- 2°) La déclaration du candidat (DC2),
- 3°) Le candidat peut également fournir ses attestations fiscales et sociales de l'année 2012 (NOTI2)
Les documents du 3° seront obligatoirement à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

Contenu de l'offre

- **Acte d'Engagement**
- **Cahier des Clauses Administratives Particulières**
- **Cahier des Clauses Techniques Particulières**
- **Bordereau des prix**
- **Détail estimatif**
- **Un mémoire justificatif des dispositions envisagées pour la réalisation des travaux**
- **Un planning des travaux sera inclus dans ce document.**
- **Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.)**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature. Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

Affaire n°001/2017 - Programme de voirie 2017

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de YDES

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Mairie de YDES
15210 YDES

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

www.marches-info.fr

et dans les conditions techniques suivantes :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

5-6-Négociation

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique des prestations,(Note sur 5, coefficient 2)

2. Prix des prestations,(Note sur 5, coefficient 3)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur la décomposition du prix global forfaitaire ou sur l'état des prix forfaitaires et / ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans le devis détaillé, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Les prix unitaires portés sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur les prix portés au devis détaillé.

Le montant de l'offre porté au détail estimatif pourra être modifié uniquement pour se conformer aux indications portées sur le bordereau des prix unitaires.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Correspondante : Madame MENSUELLE

Renseignements techniques

Correspondant : Guy VIGNAL

Adresse : Mairie de YDES
15210 YDES

Téléphone : 04 71 40 82 51
Fax : 04 71 67 91 75
Courriel : mairie@ydes.fr